


FICHE DE LIAISON EN VUE DE L'AFFECTATION EN 6<sup>ème</sup> DANS UN COLLÈGE PUBLIC <sup>(1)</sup> – Volet 1

Année scolaire 2020-2021

ÉLÈVE			
Nom :	<input type="text"/>	Nom d'usage :	<input type="text"/>
Prénoms(s) :	<input type="text"/>		
Sexe : M <input type="checkbox"/> F <input type="checkbox"/>	Né(e) le :	Lieu de naissance :	
Niveau :	<input type="text"/>		
Langue(s) vivante(s) étudiée(s) à l'école élémentaire <sup>(*)</sup> :			
École :			
Adresse actuelle de l'élève :			
L'affectation d'un élève dans un collège public s'appuie sur la connaissance de son collège de secteur. Celui-ci déterminé à partir <b>d'une seule adresse de résidence</b> .			
Veuillez <b>noter l'adresse</b> à prendre en compte :			
- si votre enfant a plusieurs adresses (exemple : garde alternée),			
- ou si un déménagement est envisagé.		<input type="text"/>	

RESPONSABLES			
Représentant légal <input type="checkbox"/>	Personne en charge de l'élève <input type="checkbox"/>	Lien avec l'élève <sup>(2)</sup> :	
Nom / Intitulé :			
Nom d'usage :			
Prénom :			
Tél. domicile :	Tél. portable :	Tél. travail :	
Courriel :	Date et signature :		

RESPONSABLES			
Représentant légal <input type="checkbox"/>	Personne en charge de l'élève <input type="checkbox"/>	Lien avec l'élève <sup>(2)</sup> :	
Nom / Intitulé :			
Nom d'usage :			
Prénom :			
Tél. domicile :	Tél. portable :	Tél. travail :	
Courriel :	Date et signature :		

RESPONSABLES			
Représentant légal <input type="checkbox"/>	Personne en charge de l'élève <input type="checkbox"/>	Lien avec l'élève <sup>(2)</sup> :	
Nom / Intitulé :			
Nom d'usage :			
Prénom :			
Tél. domicile :	Tél. portable :	Tél. travail :	
Courriel :	Date et signature :		

<sup>(1)</sup> Ne présage pas d'une décision de passage en 6<sup>ème</sup>.<sup>(2)</sup> Liste des liens avec l'élève possibles : Mère, Père, Ascendant, Fratrie, Autre membre de la famille, Tuteur, Aide sociale à l'enfance, Éducateur, Assistant familial, Autre lien<sup>(\*)</sup> À renseigner obligatoirement par les responsables pour la prise en compte de la demande.

Les droits d'accès et de rectification des responsables des élèves à l'égard du traitement des données à caractère personnel, prévus par les articles 39 et 40 de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, s'exercent soit sur place, soit par voie postale, soit par voie électronique auprès du directeur d'école, de l'inspecteur de l'éducation nationale de la circonscription ou du directeur académique des services départementaux de l'éducation nationale.